

ATTESTATION DE DEMARRAGE D'UNE OPERATION EN VEFA

IMPORTANT

L'inscription budgétaire des fonds nécessaires au versement de l'aide qui vous a été attribuée est conditionné par la réception de cette attestation.

Celle-ci devra être transmise au service Habitat-Transition écologique, avant le 31/08, de l'année précédant l'achat des logements ; soit au plus tard le 31/08/N pour une inscription budgétaire l'année N+1.

Dans le cas d'une transmission après le 31/08/N le montant de l'aide sera inscrit au budget N+2.

La signature de la convention d'attribution de la subvention conditionnant le déblocage des fonds interviendra l'année d'acquisition des logements inscrite dans le présent document.

Nom de l'opération :

Adresse :

.....

Nom du bailleur :

Je soussigné(e) Madame/Monsieur le Directeur-trice,

.....

Atteste que les logements seront acquis en 20.....

En conséquence, l'acompte* pourra être sollicité (transmission de l'acte de vente) en

** uniquement pour les subventions supérieures à 20 000€*

Et le solde l'année suivant la livraison de l'intégralité des logements soit en 20.....

Le

A

Signature